

CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2018-2019

JPB/PR P.V. FAIN 01

Commission de la Famille et de l'Intégration

Procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2018

Ordre du jour :

7391 Projet de loi portant modification

- 1. de la loi du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale ;
- 2. de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées
- Désignation d'un rapporteur
- Présentation du projet de loi et analyse de l'avis du Conseil d'Etat

*

Présents:

M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, M. Max Hahn, M. Marc Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Fernand Kartheiser, M. Charles Margue, M. Georges Mischo, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes

M. Marc Goergen, observateur délégué

Mme Corinne Cahen, Ministre de la Famille et de l'Intégration

M. Patrick Bissener, du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

M. Jean-Paul Bever, de l'Administration parlementaire

*

Présidence :

M. Max Hahn, Président de la Commission

*

7391 Projet de loi portant modification

- 1. de la loi du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale ;
- 2. de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées

La réunion de la Commission de la Famille et de l'Intégration (COFAI) du 12 décembre 2018 est en grande partie dédiée à la présentation par Mme le Ministre de la Famille et de l'Intégration du **projet de loi n° 7391 (PL 7391)** dont l'objet est de procéder à une **adaptation de 1,1%** des **montants**

- du **revenu d'inclusion sociale (Revis)** à travers une modification des <u>articles 5</u>, <u>paragraphe 1^{er}</u> et <u>49</u>, <u>paragraphe 3</u> de la <u>loi du 28 juillet 2018 relative au Revis</u>
- by du revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH) par le biais d'une modification de l'article 25 de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

L'adaptation des taux du Revis et du RPGH en parallèle de l'augmentation du salaire social minimum (SSM) résultant de l'évolution du salaire social moyen pendant les années 2016 et 2017 fera en sorte de ne pas creuser davantage l'écart entre les revenus professionnels et le Revis au détriment des citoyens les plus vulnérables.

Par ailleurs, le **PL 7391** vise également à redresser certaines erreurs matérielles contenues

- dans la <u>loi du 28 juillet 2018 relative au Revis</u>, ainsi que
- > dans la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale.

Après cette présentation, les députés se penchent sur l'avis du Conseil d'Etat du 11 décembre 2018 relatif au PL 7391.

Comme les membres de la COFAI constatent qu'en dehors d'un certain nombre d'observations d'ordre légistique, la Haute Corporation ne trouve rien à redire quant au fond du **PL 7391**, les députés décident

- de nommer M. Gilles Baum (DP) comme rapporteur dudit projet
- → de fixer au lendemain (13 décembre 2018) l'adoption du projet de rapport relatif au projet de texte.

Luxembourg, le 13 décembre 2018

Le Secrétaire-administrateur, Jean-Paul Bever Le Président de la Commission de la Famille et de l'Intégration, Max Hahn